

**CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

---

SEANCE DU 19 AVRIL 2017

---

DELIBERATION N° 2017-8

---

**ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION « ESPACES PROTEGES » DU  
CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

---

Le Conseil national de la protection de la nature, délibérant valablement,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14,

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2,

Vu le règlement intérieur,

**Décide :**

**Article unique**

Est élu président de la commission « espaces protégés » :

- Roger ESTEVE

Le président du Conseil national de la  
protection de la nature,



Serge MULLER